

ACTE 1

La catastrophe

Y A-T-IL UN PILOTE POUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE FRANÇAISE ?

par Jean-Louis Basdevant



Bruno Boussagol et Jean-Louis Debard - Photo Benoît Morge

« L'erreur ne devient pas vérité parce qu'elle se propage et se multiplie ; la vérité ne devient pas erreur parce que nul ne la voit »

Gandhi



PRÉSIDENT :
Asseyez-vous. Aujourd'hui, samedi 3 novembre 2018, nous jugeons, au nom du peuple français, l'Industrie électro-nucléaire française, représentée ici par monsieur le Très Haut Commissaire à l'Énergie Nucléaire Civile, monsieur De Pressac François, Directeur-Président du Très Haut Commissariat à l'Énergie Nucléaire Civile, pour risque causé à autrui, non-assistance à personnes en danger et homicide involontaire.

Acte d'accusation.
Le Tribunal Correctionnel contre le Très Haut Commissariat à l'Énergie Nucléaire Civile, représenté ici par son Directeur-Président, le Très Haut Commissaire De Pressac François.
Le Très Haut Commissariat à l'Énergie Nucléaire Civile est accusé d'avoir disséminé sur le territoire national 58 réacteurs nucléaires à des fins de production d'énergie électrique, au mépris de la sécurité vitale des populations humaine, animale et végétale environnantes. Le crash, le 3 Novembre 2015, du vol Royal Air Maroc Casablanca-Paris sur la centrale nucléaire du Blayais en Gironde a mis en lumière de façon tragique l'ampleur du risque encouru par ces populations, et les conséquences à ce jour non calculables de cette catastrophe. À ce titre, le prévenu est poursuivi pour risque causé à d'autrui (au titre de l'article 223 alinéa premier du Code Pénal). En outre, l'accident a mis en lumière, et c'est là le deuxième chef d'accusation, (la non-assistance à personnes en danger, punie par l'article 223 alinéa 6 du Code Pénal), l'incapacité totale des autorités à venir en aide aux victimes directes, indirectes et à venir, et à garantir la santé et même la vie, des personnes touchées. Enfin il ressort que l'ensemble des conséquences en cours du crash du 3 novembre 2015 relève de l'homicide involontaire par imprudence avec circonstances aggravantes (article 221 alinéa 6 du Code Pénal)...

PROCUREUR :
Par imprudence ? Il serait plus juste de dire « par cynisme, par dégueulasserie, par enculerie »...

PRÉSIDENT :
Je vous en prie, madame le Procureur ! Je voudrais que nous entendions nos premiers témoins.



LE TÉMOIN :
Jean-Louis Basdevant,
Physicien, Professeur honoraire à l'École polytechnique.

Tchernobyl et Fukushima sont des accidents « majeurs » de niveau 7 suivant l'échelle internationale de gravité INES. L'accident grave de Three Mile Island est de niveau 5. Tous trois proviennent de fusions des cœurs des réacteurs : échauffement brutal suite au dérèglement des dispositifs de refroidissement. En France, c'est à Saint-Laurent-des-Eaux que se sont produits, en 1969 et en 1980, les deux incidents les plus graves, classés de niveau 4.

Le 23 mars 2011, le gouvernement demandait à l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) d'évaluer le risque que se produise en France un accident nucléaire grave ou majeur,

et d'estimer nos capacités à y faire face. On lit en effet dans un rapport de recherche de 2007 de l'IRSN et du CEA : « *Toutefois, dans les centrales existantes, les accidents graves n'ont pas été considérés lors de leur conception.* » Autrement dit, la totalité des réacteurs français en service sont sans défense face à un accident grave.

Les deux « incidents » suivants ne figurent pas dans la liste officielle des situations graves. Le 15 avril 1984, dans la centrale de Bugey, une panne de chargeur fait décharger deux batteries de 48 volts. En cascade, la défaillance entraîne le désordre du contrôle électrique. On ne sait pas si le cœur du réacteur va être refroidi. Les autorités reconnaissent à l'époque, dans leurs documents internes, que : « *C'est sans aucun doute [l'incident] pour lequel on a approché le plus près d'un accident grave depuis le démarrage de la première tranche du parc REP français.* » On a frisé l'accident majeur, pourtant cet épisode ne porte pas de numéro INES. À la centrale du Blayais, la nuit du 27 au 28 décembre 1999 est celle de la

fameuse tempête et de l'inondation. Une chance insigne a permis d'éviter l'accident majeur. C'est, en quelque sorte, un Fukushima manqué de peu, onze ans plus tôt. L'Autorité de Sûreté Nucléaire publie le 6 janvier un communiqué classant l'incident au niveau 2 et précisant : « *L'inondation a endommagé des pompes et circuits importants et le niveau de sûreté des installations a été affecté.* »

En février 2013, l'IRSN estimait le coût des accidents nucléaires pouvant survenir en France à 430 milliards d'euros. La presse retrouva un premier rapport de 2007, resté confidentiel, qui portait ce coût entre 760 et 5 800 milliards. Pourquoi ce secret ? « *S'il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de sûreté* », a répondu le directeur général. À l'évidence, l'idée qu'un coût de l'ordre du PIB, voire supérieur, puisse mener à la suppression de la filière, n'entre pas dans sa logique.

Le 10 mars 2013, ce directeur de l'IRSN, interrogé par le journal *Le Monde* sur l'impact qu'avait eu, sur la gestion du risque nucléaire, l'ac-

cident survenu deux ans plus tôt, déclarait : « *Fukushima nous oblige à imaginer l'inimaginable et à nous y préparer.* » Outre que cette expression n'a pas grand sens sauf sous la plume d'un poète, elle montre une méconnaissance totale du problème. Les causes possibles d'un accident sont innombrables. Il est puéril de s'attaquer à leur inventaire. La raison impose de s'attaquer à leur effet, bien mieux défini. Dans l'immédiat, la seule issue réside dans la suppression réfléchie et déterminée des réacteurs actuels.

Il n'existe aucune autorité en charge de la sûreté nucléaire. L'ASN est une instance consultative, s'appuyant sur un institut technique, l'IRSN. Il est indispensable d'instaurer une instance responsable devant le gouvernement, dotée de pouvoirs et d'une obligation de transparence vis-à-vis du public, un véritable pilote de la sûreté nucléaire en France.

Jean-Louis Basdevant

auteur de *Maîtriser le nucléaire, sortir du nucléaire après Fukushima ?*, Eyrolles, 2012

ENTRE PROBABILITÉ ET DÉTERMINISME : L'ABSURDE NUCLÉAIRE

par Jean-Marie Brom



LE TÉMOIN :
Jean-Marie Brom, physicien,
directeur de recherche au CNRS

Depuis son début, l'industrie nucléaire a fondé sa sûreté sur une approche probabiliste : un événement jugé improbable - quel qu'il soit - est déclaré impossible. Ce type d'approche s'est essentiellement basée sur le rapport Rasmussen qui évalue pour une fusion de réacteur nucléaire une probabilité largement inférieure à celle d'être tué par la foudre. C'est d'ailleurs ce type d'analyse de risques qui a permis de déclarer la navette spatiale « sûre à 99,999 % ». Les 2 navettes perdues sont là pour témoigner de la justesse de cette approche...

C'est ainsi qu'en France, aucun réacteur n'est équipé de récupérateur de corium, la fusion d'un cœur étant jugée impossible. C'est ainsi que la centrale de Fessenheim est située à 7 mètres sous le niveau du Grand

Canal d'Alsace, la rupture de la digue étant impensable. C'est ainsi qu'aucune centrale française (et même mondiale) n'est protégée contre une chute d'avion gros porteur, le survol étant interdit (et le 11 septembre ?...) La politique française repose sur un dogme : améliorer les contrôles pour éviter d'avoir à se prémunir contre les conséquences de l'accident majeur.

Les accidents de Tree Miles Island, de Tchernobyl et de Fukushima nous ont appris que, quelle qu'en soit l'origine (erreur humaine, défaillance de matériel, événement extérieur), la fusion de cœur est possible. Il faut donc remplacer la religion des probabilités par une approche déterministe : puisqu'il est impossible d'évaluer l'ensemble des coïncidences menant à une fusion de cœur, il faut se prémunir (si c'est possible) contre les conséquences d'une telle fusion. Cette nouvelle conception a été (très imparfaitement) appliquée à l'EPR, qui disposera d'un cendrier. Mais pour les centrales existantes ?

Du point de vue évaluation, le rapport de l'ASN suite aux évaluations post-Fukushima se vautre dans l'hypocrisie : les centrales sont déclarées « sûres », mais pas « robustes ». En d'autres termes : si rien n'arrive, tout va bien, si quelque chose d'imprévu se passe, tout va mal. Et on en arrive à l'absurde cas de Fessenheim (il y en aura d'autres, à n'en pas douter).

Cette centrale prototype - dont la rentabilité n'a jamais été démontrée - aura 40 ans en 2017. Elle est située dans une zone sismique, sous le niveau du Grand Canal d'Alsace. Elle est située à 8m au dessus de la plus grande nappe phréatique d'Europe occidentale. Et comme les autres, elle n'a pas de récupérateur de corium. En outre, son radier (le plancher du bâtiment réacteur) est le plus faible de France. Elle est donc « sûre » et on devrait garder confiance, mais pas « robuste » et on devrait l'arrêter, le temps de corriger ces faiblesses. La simple logique exige donc de l'arrêter immédiatement.

La décision a été autre : exiger des travaux (50 millions au moins) pour faire face à une perte de réfrigérant, ou une fusion du cœur, mais sans pour autant stopper le réacteur n°1 entre temps. Délai d'exécution : juin 2013. Pour l'arrêter fin 2016, à en croire François Hollande. Mais y croit-il encore ?

Et il y a mieux : avant l'été, l'ASN devrait rendre son rapport sur le réacteur n°2. Normalement, les mêmes travaux devraient être exigés - pour les mêmes 50 millions. Avec, comme échéance probable, la fin de l'année 2015. Pour fermer en 2016 ?

L'industrie nucléaire a lié sa sécurité aux probabilités. L'histoire nous a appris le sens du déterminisme. Faute de pouvoir se changer, le nucléaire est rentré dans l'âge de l'absurde. Et nous avec...

Jean-Marie Brom